PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE RENDEUX

RAPPORT

Notifié en séance du Conseil communal du 16 décembre 2010.

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.

Accompagnant le budget de l'exercice 2011 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2010 ainsi que les perspectives pour 2011.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2011.

Le budget relatif à l'exercice 2011 arrêté par le Collège communal en séance du 03 décembre 2010 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE		EXTRAORDINAIRE
RECETTES		3.946.970,97	1.686.549,13
DEPENSES		3.915.001,64	2.563.330,83
RESULTAT	BONI	31.969,33	MALI 876.781,70

B.EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE		EXTRAORDINAIRE
RECETTES		7.064.013,38	2.738.330,83
DEPENSES		4.793.929,34	2.738.330,83
RESULTAT BONI	BONI	2.270.084,04	00,00

2. RAPPORT accompagnant le budget 2011 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)

F.00:009: RECETTES ET DEPENSES GENERALES.

Consécutivement à la crise financière internationale qui a ébranlé l'économie mondiale depuis septembre 2008, le taux de placement à court terme s'est littéralement effondré au cours des années 2009 et 2010 suite aux baisses successives par la banque centrale européenne de son principal taux directeur pour lutter contre la récession en zone euro.

En novembre 2010, la banque centrale européenne a confirmé le maintien de ce taux à 1%, soit son niveau le plus bas depuis la création de la zone euro.

Les intérêts créditeurs pour l'année 2010, tant du compte à vue que des comptes de placement (Dexia Treasury +) devraient à peine dépasser la barre des 35.000€ (28.000€ au 01/11/2010), ce

qui représente, malgré une trésorerie constante, une diminution de plus de 25.000€ par rapport à l'année 2009(60.182,30€).

Pour l'année 2011, compte tenu, d'une part des incertitudes qui planent sur la relance économique, d'autre part, que notre trésorerie devrait en partie être mobilisée pour faire face à certains travaux ou achats à consentir sur fonds propres (réfection de l'édicule du cimetière de Chéoux, réfection des peintures de l'église de Rendeux-Haut, entretien extraordinaire des voiries 2011, réalisation d'une plaine de jeux, acquisition d'un tractopelle pour le service voirie,...), une estimation prudente de 40.500€ est proposée.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a communiqué le montant à inscrire au budget 2011 au titre de « Compensation des travailleurs frontaliers luxembourgeois ». Ce montant s'élève à 6487,22€, ce qui représente une diminution de 479,66€ par rapport au montant budgétisé en 2010 (6.966,88€).

F.02:029: FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

• La dotation générale au fonds des communes

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

La quote-part définitive qui revient à la commune pour l'exercice 2010 s'élève à 870.572,80€.

Pour l'année 2011, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier du 24 septembre 2010, soit 922.377,33€.

Cette prévision a été déterminée sur base, d'une part, des statistiques utilisées pour la répartition du fonds en 2010 et, d'autre part, sur un taux d'inflation prévisionnel de 2% pour 2011.

• <u>Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.</u>

Pour l'année 2011, la commune devrait inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€. Toutefois, par prudence et dans la mesure où la commune n'a rien perçu en 2009 à cet article budgétaire, une prévision de 500€ est préconisée.

<u>Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.</u>

Pour 2011, la commune doit inscrire une prévision équivalente à la compensation définitive octroyée en 2010, soit 17.704,16€.

Cette compensation prend en compte l'impact lié à la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier pour personnes à charges et invalides de guerre et celui causé par le relèvement du seuil d'allivrement de 10.000€ à 50.000€ d'investissement par parcelle cadastrale.

Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
2006	753.221,06€
2007	769.000,49€
2008	835.461,13€
2009	886.126,06€
2010(présumé)	888.776,96€
2011 (présumé)	940.581,49€

Par rapport à l'exercice 2010, ces recettes de fonds ont connu un accroissement de 5,83%. Par ailleurs, à l'instar de l'année dernière, la prévision reste amputée de la contribution allouée en 2009 par la Région wallonne d'un montant de 13.728,27€ au titre de compensation partielle dans la perte des dividendes DEXIA afférents aux actions ordinaires.

F.04:049:IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Les montants à inscrire au budget 2011, tant pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques que pour les décimes additionnels à la taxe de circulation nous ont été communiqués par le Service public fédéral des Finances.

Par ailleurs, le montant à inscrire au titre des centimes additionnels au précompte immobilier résulte directement d'un calcul à réaliser conformément aux prescrits de la circulaire budgétaire en provenance de la Région wallonne.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2006.

Année	Recettes	Additionnel au	Additionnel à	Additionnel à	Taxes et
	fiscales totales	P.I	I.P.P	la taxe de	redevances
				circulation	communales
2006	1.528.974,07€	645.898,57€	312.542,01€	24.867,13€	545.666,36€
2007	1.593.498,29€	629.651,28€	381.029,32€	25.141,16€	557.676,53€
2008	1.680.463,31€	670.802,33€	338.603,36€	28.175,32€	642.882,30€
2009	1.930.963,02€	709.340,02€	504.214,75€	30.383,89€	687.024,36€
2010	1.951.174,92€	757.862,16€	419.180,91€	29.031,85€	745.100,00€
(présumé)					
2011	1.960.345,69€	742.047,18€	432.049,32€	32.149,19€	754.100,00€
(présumé)					

L'analyse du tableau comparatif nous permet de relever, par rapport à 2010, une légère augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 9.170,77€, soit 0,47%.

L'accroissement enregistré au niveau des taxes et redevances communales % à 2010 (+ 9.000€), s'explique essentiellement par l'obligation imposée à la commune par le décret wallon du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1966 relatif aux déchets et son arrêté d'exécution du 05 mars 2008, d'appliquer en matière de taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices, le coûtvérité de manière progressive pour atteindre 100% à l'horizon 2013.

En 2011, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à un peu plus de 93% suite à la modification par le conseil communal du règlement taxe en matière de déchets.

Au niveau des additionnels, on assiste à une stagnation des recettes par rapport à 2010 (+170,77€). Les augmentations constatées au niveau des additionnels à l'IPP (+12.868,41€) et des décimes additionnels à la taxe sur les automobiles (+3.117,34€) sont compensées par une diminution recensée au niveau des additionnels au P.I (- 15.814,98€).

F.10-121/123: ADMINISTRATION GENERALE

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir, 3P,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

Au cours de l'année 2010, la commune a procédé au remplacement de 3 ordinateurs et d'une imprimante devenus obsolètes.

Par ailleurs, afin de renforcer l'efficacité du service urbanisme, un nouveau logiciel dénommé « Urb@Web » a été acquis.

Cette nouvelle version du logiciel propose de nouvelles fonctionnalités et permettra à terme de relier la base de données à la cartographie numérique.

La distribution des nouvelles cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Ministère de l'Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Les jetons de présence des conseillers communaux sont maintenus pour 2011 à 65€.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2010 modifié (673.196,54€), on constate pour l'année 2011 une augmentation de l'ordre de 37.603,46€, soit 5,59%.

Cette augmentation des dépenses de personnel s'explique essentiellement par le fait que durant une partie de l'année 2011, la commune devra prendre en charge le salaire du/ de la nouveau/nouvelle secrétaire communal(e) en plus de celui de notre secrétaire actuelle chargée de l'informer sur la conduite des affaires communales.

Depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650€.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2010 modifié (192.275€), on relève pour l'année 2011 une augmentation de l'ordre de 6.000€, soit 3,12%.

Cet accroissement est lié à l'adaptation de certains postes au coût de la vie établie sur base de la balance budgétaire actualisée au mois de novembre 2010.

Les postes concernés par l'augmentation sont pour l'essentiel :

- fournitures administratives (+3.000€)
- les frais de correspondance (+1.000€)
- les frais de téléphone (+2.000€)
- les frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique (+4.000€)

_

En revanche, le crédit relatif aux prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments est en diminution (- 2.000€) en raison du fait, que la réfection de la toiture de la maison communale, financée par le biais du service extraordinaire, est prévue pour le printemps 2011.

En ce qui concerne l'équipement informatique, 10.000€ ont été prévus au service extraordinaire de manière à pourvoir, le cas échéant, au remplacement, en cours d'année, d'appareils défectueux.

Au niveau des bâtiments communaux, l'ouverture des soumissions relatives à la construction d'un nouveau garage communal (phase 1) a eu lieu le 20 janvier 2010.

Après analyse par l'auteur de projet et approbation du dossier introduit dans le cadre du programme triennal 2007-2009 par le SPW, le marché a été attribué à l'entreprise Picard Construct de Tenneville au montant de 197.413,79€ TVAC, dont 60% de subsides.

Les travaux ont débuté le 11 août 2010.

Les travaux sont en voie de finalisation.

Les profilés métalliques en acier métallisé sont posés.

La couverture de la toiture en panneaux « sandwich » métalliques est réalisée.

Les travaux d'assainissement et la pose de la dalle de sol en béton armé lissée à l'hélicoptère doivent encore être effectués.

Dans le cadre du programme triennal 2010-2012 approuvé par le conseil communal en sa séance du 30 novembre 2010, il est prévu de procéder à la seconde phase des travaux de construction du garage communal au montant estimatif de 150.000€ TVAC dont 90.000€ de subsides.

Les travaux concernés par cette seconde phase sont, pour l'essentiel, les suivants :

- parois extérieures du bâtiment en béton cellulaire et bardage en bois
- protection contre le feu des poutrelles métalliques
- maçonnerie intérieure en blocs de béton apparents rejointoyés
- placement des portes sectionnelles et des châssis
- installation électrique
- détection incendie
- ventilation des gaz de carburation
- centrale anti effraction

Moyennant approbation par le SPW, cette seconde phase est prévue pour 2011.

Par ailleurs, au cours de sa séance du 26 juillet 2010, le conseil communal a approuvé le dossier de rénovation de la toiture de la maison communale.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 octobre 2010.

Sous réserve d'analyse par l'auteur de projet, l'offre la moins disante émane de la SPRL VMJ Toitures et Menuiseries de Samrée pour un montant de 82.869,73€ TVAC, soit 12.937,27€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet fixée à 95.807€ TVAC.

Pour des raisons climatiques, les travaux sont reportés au printemps 2011.

F.124:129: PATRIMOINE PRIVE

Au cours de l'année 2009, la commune de Rendeux a décidé de souscrire à une augmentation de capital en faveur du Holding communal par un apport en numéraire d'un montant de 48.209,92€ (ce qui représente 1177 actions privilégiées d'une valeur unitaire de 40,96€ par action) et par un apport en nature des actions DEXIA certifiées (ce qui représente 90 actions privilégiées B). Conformément à la circulaire budgétaire, il y a lieu de prévoir pour les actions privilégiées A un rendement annuel de 13%, soit 6261,64€ et pour les actions privilégiées B un rendement annuel de 900€ comme en 2010.

La vente des 2 lots du lotissement communal situé « Devant le Broulin » à Devantave est prévue début 2011 selon les modalités arrêtées par le conseil communal au cours de sa séance du 16 décembre 2010.

Au cours de l'année 2011, la commune entend procéder à la vente de 2 lots supplémentaires sis « Rue Saint Donat » à Devantave.

Une prévision de recette de 175.000€ pour les 4 lots a été budgétisée au service extraordinaire.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement de l'espace Schérès, le permis d'urbanisme relatif à la création de 2 logements dans la première partie du bâtiment a été octroyé début janvier 2010. Le cahier des charges relatif aux travaux devrait être avalisé par le conseil communal en 2011 Les travaux sont reportés en 2012.

Par ailleurs, au cours de sa séance du 30 novembre 2010, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue de la transformation de la grange de l'espace Schérès en maison de village à Rendeux-Haut.

Le début des travaux est prévu pour la seconde partie de l'année 2011.

Le montant estimé des travaux s'élève à 800.000€.

Un subside de 640.000€ octroyé par le SPW dans le cadre du PCDR est d'ores et déjà acquis.

F.35-36: 369 POMPIERS.

La Zone de Secours qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2004 93.883,50€ 2005 94.958,58€ 2006 102.025,78€ 2007 102.042,79€

```
2008 108.486,29€
2009 114.358,54€(le solde n'est pas encore connu)
2010 125.000,00€(le solde n'est pas encore connu)
```

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue dans les deux ans qui suivent. C'est ainsi qu'en 2010, nous avons appris le montant définitif pour 2008.

Compte tenu, d'une part, de l'insécurité qui règne quant au financement par le pouvoir fédéral de la réforme des services d'incendie, d'autre part, de l'augmentation constante de notre contribution, il est prévu de porter le montant de notre prévision pour 2011 à 135.000€ de manière à éviter toute mauvaise surprise.

F.3: 399 JUSTICE-POLICE

La crainte éprouvée lors de la réforme des polices en 2001 de voir les budgets communaux exploser ne s'est pas concrétisée, du moins dans la zone de police Famenne-Ardenne dont Rendeux fait partie. Depuis la réforme, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	115.270,00 euros
2004	116.920,84 euros
2005	116.920,84 euros
2006	116.920,84 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros
2009	119.259,26 euros
2010	119.259,26 euros

Les travaux relatifs à la construction du nouveau bâtiment de la zone de police sur l'ancien site « Le Pacolet » ont été adjugés en faveur de la S.A. Jonkeau de Houffalize.

Les travaux de construction ont débuté le 01^{er} mars 2010 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2010.

La fin des travaux est prévue pour le printemps 2011.

Au titre de la sécurité routière, profitant de la réfection par la province de Luxembourg au cours de l'année 2010, de la voirie provinciale P21 dans la traversée du village de Hodister, la commune a financé l'aménagement d'un coussin berlinois avec îlot directionnel à l'entrée du village en venant des « Quatre Bras de Gênes » pour un montant de 17.973,78€ TVAC.

Le nouveau coussin berlinois est fonctionnel depuis septembre 2010.

L'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité a été renforcée depuis 2009 par la mise à disposition par la zone de police d'un second radar préventif.

F.4: 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2010, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- les travaux d'embellissement à l'entrée du village de Marcourt
- le placement d'une glissière de sécurité à la rue « Clos Champs » à Jupille
- la réparation d'un abribus à Gênes

- l'entretien de la fontaine de la vie à Hodister
- la pose de filets d'eau à la rue de « La Fontaine » à Chéoux, rue du « Douaire » à Marcourt, rue « Lavaux » à Chéoux
- la réparation de filets d'eau à la rue « Saint Donat » à Devantave
- le curage des fossés à Gênes, Trinal, Chéoux
- la réparation des grilles d'avaloir à la rue « Saint Thibaut » à Ronzon, à la rue de « Dochamps » à Devantave, à Trinal, à la rue du « Douaire » à Marcourt, rue de « La Golette »
- l'entretien et le nettoyage de tous les filets d'eau et avaloirs de la commune
- la peinture des châssis de la salle de Devantave et de l'espace Schérès à Rendeux-Haut
- le remplacement d'une bouche d'égout à Marcouray
- la réparation de la plaine de jeux à Hodister
- la pose de tuyaux de drain et l'empierrement d'un chemin touristique à Ronzon
- le terrassement du parking situé à l'arrière de la salle de Marcouray
- le placement de 2 bancs le long de la piste cyclable à Ronzon, d'un banc dans la montée de Saint Thibaut, et d'un banc à la rue « Saint Thibaut » à Ronzon
- la réparation d'un muret à la rue des Hêtres à Nohaipré
- le placement de tuyaux et de filets d'eau à la rue de « La Golette » à Rendeux-Haut
- la réparation de la voirie reliant la rue « Haie Madame » à la rue des Hêtres à Nohaipré
- l'enlèvement de caravanes à Racelle et remise en état du site
- la fabrication et la pose d'une main courante au logement n°51 à Marcourt
- l'entretien des voiries communales par la pose de compomac
- le sablage du mur de la salle de Chéoux
- le débroussaillage des accotements des voiries communales
- les travaux de déneigement

Dans le cadre du programme triennal des travaux 2007-2009, la commune a décidé, après approbation par le SPW, de procéder, d'une part, à la réfection et à l'égouttage de la rue du Château à Rendeux-Haut, d'autre part, à la réfection des voiries de Chéoux et de Nohaipré.

S'agissant des travaux de réfection et d'égouttage de la rue du Château à Rendeux-Haut, le marché a été attribué à la société Palange de Ferrières au montant de 268.206,85€

Les travaux ont débuté le 20 août 2010.

Le volet « égouttage » est terminé.

Depuis le mois d'octobre, l'entreprise a commencé la partie des travaux adjugée par la SWDE (remplacement de la conduite d'eau).

La réfection de la voirie est reportée au printemps 2011.

Concernant les travaux de réfection des voiries de Chéoux et de Nohaipré, par délibération du 08 mai 2009, le collège communal a désigné adjudicataire des travaux, la S.A. Socogetra de Awenne au montant de 73.817,87€ TVAC, dont 46.500€ de subsides octroyés par la Région wallonne en date du 09 octobre 2009.

Les travaux ont débuté en avril 2010.

Par délibération du 29 avril 2010, le conseil communal a décidé d'approuver des travaux supplémentaires pour un montant de 27.614,62€ TVAC.

Les travaux sont terminés depuis le 18 juin 2010.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 06 août 2010.

Les travaux ont donné lieu à 3 états d'avancement pour un montant total de 106.153,07€ TVAC.

Dans le cadre de l'appel à projets « Dégâts d'hiver » lancé par la Région wallonne le 23 avril 2009, la commune a décidé de procéder à la réfection de la voirie qui relie le Concy à Devantave.

Par délibération du 06 novembre 2009, le collège communal a désigné adjudicataire des travaux, la S.A. Mathieu de Wicourt au montant de 137.755,48€ TVAC, dont 95.000€ de subsides octroyés par la Région wallonne en date du 23 novembre 2009.

Les travaux ont débuté en avril 2010.

Par délibération du 29 avril 2010, le conseil communal a décidé d'approuver des travaux supplémentaires pour un montant de 34.370,66€ TVAC.

Les travaux sont terminés depuis le 18 juin 2010.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 13 août 2010.

Les travaux ont donné lieu à 3 états d'avancement pour un montant total de 193.233,90€ TVAC(révisions comprises).

L'entretien extraordinaire des voiries 2010 a été consacré à la réfection de toutes les voiries du village de Hodister et de la rue Emsé à Beffe.

Le marché a été attribué le 23 avril 2010 à la S.A. Socogetra de Awenne au montant de 186.443,82€ TVAC.

Par délibération du 16 septembre 2010, le conseil communal a décidé d'approuver des travaux supplémentaires pour un montant de 19.732,32€ TVAC.

Les travaux ont réellement débuté le 23 août 2010 et se sont poursuivis jusqu'au mois de novembre 2010.

La suspension du chantier a été délivrée le 15 novembre 2010.

Hormis les enduits à réaliser au printemps 2011, les travaux sont terminés.

Par ailleurs, sur demande expresse de la commune de Rendeux, la province du Luxembourg a procédé au cours de l'année 2010 à des travaux de réfection de la voirie provinciale P21 dans la traversée du village de Hodister comprenant l'entretien de la partie située entre les « Quatre Bras de Gênes » et l'entrée de Hodister.

Le marché a été attribué à la S.A. Mathieu de Wicourt.

Les travaux ont débuté le 16 août 2010.

Hormis les enduits à réaliser au printemps 2011, les travaux sont terminés.

Le projet introduit dans le cadre du plan « Mercure » qui consiste en la sécurisation du carrefour de Hamoul et de l'itinéraire cyclable assurant la liaison des communes de Rendeux et de Hotton a été approuvé par la Région wallonne. Un subside de 200.000€ a été réservé.

Au cours de sa séance du 10 juin 2010, le conseil communal a approuvé le dossier modifié des travaux d'aménagement du carrefour.

L'ouverture des soumissions en séance publique a eu lieu le 17 septembre 2010.

Après analyse par l'auteur de projet, le collège, au cours de sa séance du 01^{er} octobre 2010, a décidé de désigner l'entreprise TRCT Bonfond de Ferrières comme adjudicataire des travaux au montant de 249.348,56€ TVAC, soit 12.049,99€ de moins que l'estimation initiale.

La désignation a été soumise pour approbation au SPW par courrier du 05 octobre 2010.

Dans la mesure où les travaux sont tributaires de l'avancement du dossier du futur collecteur (station d'épuration à Hamoul), le début du chantier est prévu pour septembre 2011.

Le projet introduit dans le cadre du plan « Picvert » qui implique la création d'un chemin dans le prolongement de la rue du Moulin à Marcourt, la construction d'une passerelle et l'aménagement d'un autre chemin qui permettra de rejoindre la village de Jupille a également été retenu par la Région wallonne.

Le cahier des charges relatif aux travaux a été approuvé lors de la dernière séance du conseil communal de décembre 2009.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 285.242,62€ TVAC dont 150.000€ de subside.

La mise en adjudication des travaux est tributaire de l'avancement des dossiers d'emprise.

Le début des travaux est prévu pour 2011.

Dans le cadre du plan « EPURE », la Région wallonne, par arrêté ministériel du 27 juillet 2009 a octroyé à la commune de Rendeux, deux subventions, respectivement d'un montant de 59.687,50€ pour la phase 1 de son programme de renouvellement de 191 foyers lumineux énergivores et d'un montant de 70.897,50€ pour la phase 2 de son programme de renouvellement de 207 foyers lumineux supplémentaires.

Le marché (phases 1 et 2) a été attribué le 23 avril 2010 à la S.A. Constructions électriques SCHREDER de Fernelmont.

L'ordre de commencer les travaux pour la phase 1 a été fixé au 15/08/2010 et pour la phase 2 au 01/10/2010.

Excepté quelques foyers lumineux pour lesquels le câble de transmission pose problème, les travaux sont terminés.

Par arrêté du 18 juin 2010, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer aux communes, dans le cadre du droit de tirage, une enveloppe financière destinée aux travaux d'entretien des voiries communales pour les années 2010 à 2012

Sur base de critères objectifs prédéfinis, la commune de Rendeux s'est vue allouer une subvention conséquente d'un montant total de 262.476€ TVAC pour les années 2010 à 2012.

Le montant total des travaux est estimé quant à lui à 440.000€ TVAC (hors honoraires).

Au cours de sa séance du 27 octobre 2010, le conseil communal a décidé de procéder à la réfection des voiries suivantes :

- réfection de la rue du Pont de Marcourt.
- réfection de la rue Prés Brondé à Magoster
- réfection de la rue des Fagnes à Gênes
- réfection des voiries de liaison entre Clos Champs à Jupille et la RN 833
- réfection des voiries intérieures du village de Warisy
- réfection de la voirie de liaison entre Hodister et Warisy
- réfection de la rue Lavaux à Chéoux jusque Nohaipré

Au total, grâce à cette subvention, la commune pourrait entretenir ses voiries communales sur une longueur de 9 kilomètres et 385 m, pour une superficie de 44.938 m².

Le formulaire d'introduction du droit de tirage a été transmis au SPW.

Moyennant approbation, les travaux sont prévus pour l'année 2011.

Dans le cadre de l'entretien extraordinaire des voiries pour 2011, la commune envisage de procéder à la réfection de la rue du Douaire à Marcourt et d'une partie du Lion de l'Ourthe à Beffe. Une crédit budgétaire de 120.000€ a été réservé à cette fin.

Au cours de sa séance du 30 novembre 2010, le conseil communal a approuvé le programme triennal des travaux 2010-2012.

Parmi les projets proposés, on retrouve, d'une part, l'égouttage et la réfection de la voirie de la rue Saint-Jean à Rendeux-Haut pour un montant total de 613.895€ TVAC, dont 324.100€(volet égouttage) et 289.795€ TVAC(volet voirie), d'autre part, l'égouttage et la réfection de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas pour un montant total de 571.632,50€ TVAC, dont 241.000€(volet égouttage) et 330.632,50€ TVAC (volet voirie).

Il a lieu de rappeler que ces travaux, s'ils sont approuvés par le SPW, seront subventionnés à concurrence de 60%.

La réalisation des travaux est prévue pour 2012.

Concernant le plan de mobilité, la commune au cours de l'année 2009 a décidé de confier à la Région wallonne le soin de réaliser l'étude relative à un plan intercommunal de mobilité (en partenariat avec les communes de Hotton et de Erezée).

Pour 2011, seuls les honoraires sont prévus (60.000€), subsidiés à 75% (45.000€).

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2010, la commune a procédé à l'acquisition d'un nouveau véhicule à benne basculante pour le service travaux et à l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service forestier.

Pour 2011, une somme de 100.000€ est budgétisée afin de pourvoir, en cas d'urgence, au remplacement du véhicule tractopelle.

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2011.

F.5: 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2370 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...). Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le S.I. Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, nous organisons un dimanche à vélo dans le courant du mois de septembre.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne.

Au cours du mois de novembre 2010, la commune a organisé sur le site de l'ancienne gendarmerie à Rendeux l'événement « un enfant – un arbre ».

La commune soutient financièrement le syndicat d'initiative Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

Au cours de l'année 2010, en vue d'embellir l'entrée du village de Marcourt, la commune a procédé à l'aménagement d'un espace fleuri .

F.6:699 AGRICULTURE ET FORET

Au cours de l'année 2010, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- placement de tuyaux et empierrement d'une voirie agricole à Warisy(Fagnoule)
- ramassage des plastiques agricoles
- abattage des frênes au pont de Marcourt
- abattage des sapins au S.I de Marcourt

- abattage d'un arbre à Marcouray
- remplacement des arbres morts à la haie dégustative à Marcourt
- entretien des promenades du S.I de Marcourt et du Cercle Culture, Nature, Tourisme de Rendeux
- réparation des points d'eau des agriculteurs à Rendeux-Haut, Beffe, Chéoux et Gênes
- réparation de la potence au point d'eau des agriculteurs à Warisy
- terrassement, pose et raccordement d'une nouvelle citerne pour le point d'eau des agriculteurs à Marcouray
- travaux d'élagage à Ronzon, aux Planesses à Marcourt
- élargissement d'une voirie agricole à la rue du Chapiron à Hodister
- empierrement de voiries forestières à Ronzon (croix Lili), à Hodister et Laidprangeleux
- dégagement d'un chemin agricole à Warisy et au Bois d'Arlogne
- empierrement de voiries agricoles à la rue Saint Jean à Rendeux-Haut et à la rue de Dochamps à Devantave
- remise à plat de l'assiette d'une voirie forestière en dessous du dépôt de Devantave
- entretien des traversées sur les voiries forestières
- travaux de dégagement au Bois d'Arlogne

L'administration communale poursuit son aide au monde agricole.

Le subside pour le forage d'un puits est de 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m² de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m², 6€ pour les 100 premiers m³ et 3€ par m³ supplémentaire jusqu'à 200 m³ maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2011 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte quelque 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie au cours de l'année 2010 et restera en vigueur pour 2011.

Des travaux de dégagement, de préparation mécanique par gyrobroyage et de plantations ont été adjugés le 23 juillet 2010 et concernent les triages suivants :

- Lot 1 Triage de Devantave « Coray 133 » : 4.347,48€ TVAC (préparation mécanique par gyrobroyage avant plantation sur une superficie de 2HA30 ; fourniture et plantation de 2875 épicéas et 958 douglas.)
- Lot 2 Triage de Jupille « Devant Racelle » : 4.841,44€ TVAC (préparation mécanique par gyrobroyage avant plantation sur une superficie de 2HA20 ; fourniture et plantation 3310 épicéas et 1110 douglas.)
- Lot 3 Triage de Rendeux « Ry Pourcaisart » : 3.773,60€ TVAC(préparation mécanique par gyrobroyage avant plantation sur une superficie de 1HA97 ; fourniture et plantation de 550 douglas hybrides.)
- Lot 4 Triage de Marcourt « Devant Nashez » : 7.943,84€ TVAC(préparation mécanique par gyrobroyage avant plantation sur une superficie de 3HA71 ; fourniture et plantation de 5561 épicéas et 1855 douglas.)

- Lot 5 Triage de Marcourt « Roubiestay » : 11.633,07€ TVAC (préparation mécanique par gyrobroyage avant plantation sur une superficie de 5HA46 ; fourniture et plantation de 8190 épicéas et 2730 douglas.)
- Lot 6 Triage de Marcourt : 2.619,26€ TVAC (dégagement de 4HA20 d'épicéas et de douglas de 2006 à Roubiestay et dégagement de 2HA60 d'épicéas et de douglas de 2001 à Falhoutte).

Les ventes de bois d'avril, d'octobre et de novembre 2010 ont procuré(chablis compris) une recette de 558.399,89€, soit 56.994,07€ de plus que lors de la vente de bois de 2009.

Les locations immobilières de chasses ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010 (séances des 4 et 25 juin 2010).

L'année 2010 a vu la réalisation tant de la 1^{ère} phase que de la seconde phase des travaux de réfection des voiries agricoles.

La 1^{ère} phase concerne le chemin n°22 conduisant à la ferme Poirrier à Chéoux et la « Wez des Charettes » entre Magoster et Devantave.

La seconde phase concerne la rue de Petit Pierri à Gênes, la rue Emsé n°20 à Beffe et la rue Bati Houba 1bis et 5 à Hodister.

Par délibération du 12 novembre 2009, le collège communal a désigné adjudicataire des travaux des phase 1 et 2, la S.A. Deumer de Houffalize pour un montant de 129.886,24€ TVAC (phase 1) et de 148.121,30€ TVAC(phase 2).

Par arrêté ministériel du 20 avril 2010, la Région wallonne a confirmé l'octroi à la commune de 2 subventions d'un montant de 81.828,33€ pour la phase 1 et de 90.423,49€ pour la phase 2. Les travaux relatifs à la phase 1 ont débuté le 07 juin 2010 et ceux relatifs à la seconde phase le 03 août 2010.

Hormis les enduits à réaliser sur certains tronçons à Devantave et à Gênes au printemps 2011, les travaux sont terminés.

Une suspension du délai d'exécution du chantier a été octroyée à l'entreprise Deumer à dater du 11 octobre 2010.

Des investissements de plantation sur +/- 10 hectares sont prévus pour 2011 ainsi que des travaux d'élagage et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

F.70-72:729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2010, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Parmi les réalisations opérées à l'école, on peut notamment mentionner :

- salle de gym:
- achat de tapis de sol
- fixation du mur d'escalade et des cordes
- réalisation d'un coin rangement pour le matériel des maternelles

• classes primaires :

- travail d'éclairage à l'étage de la classe passerelle
- placement de crochets muraux et de miroirs dans plusieurs classes
- réalisation d'un support pour la radio
- fabrication d'étagères pour plusieurs classes
- remplacement d'un chambranle de porte
- placement d'un panneau pour le rétroprojecteur
- travaux de peinture

• <u>local ordinateurs</u>:

- peinture murale
- installation de 12 ordinateurs et placement d'un système d'alarme dans le cadre du projet Cyberclasse

• local de projection :

- meuble de rangement pour le matériel de projection
- sonorisation de la salle
- peinture murale
- salle polyvalente :
- placement de 4 fils de tensions pour exposer les travaux réalisés
- installation d'une sonnette à la porte d'entrée
- remplacement d'une cuvette de WC

• classes maternelles :

- travaux de peinture
- fixation de certains meubles suite au changement de classes de certaines enseignantes
- remplacement d'un évier et placement d'un carrelage mural
- fixation de panneaux de liège à certains tableaux d'affichage
- placement de distributeurs à papier

• cours de récréation :

- entretien des 2 plaines de jeux de l'école
- révision des balançoires, goals et modules
- entretien des clôtures
- remplacement des filets dans les goals des primaires
- enlèvement d'un lampadaire
- placement de nouveaux copeaux
- entretien et nettoyage des abords

• cuisine:

- alimentation au gaz pour la cuisinière

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

En septembre, les enfants des 5^{ème} et 6^{ème} primaires ont participé à une journée de sensibilisation à la personne à mobilité réduite. Au programme, des animateurs, issus des associations Natagora,

Surdimobil, Handi Rando et Free Wheels, ont fait par de leur vécu et ont donné la possibilité aux jeunes de pouvoir se rendre compte de leur quotidien.

Les plus jeunes(2,5 à 8 ans) ont participé au spectacle « Goutte d'eau », présenté par le théâtre Zanni et cofinancé par l'administration communale et la SWDE. Inspiré d'un conte traditionnel de l'Inde, « Goutte d'eau » est une sorte de parcours initiatique, celui d'un jeune indien qui pour aider son vieil oncle malade doit partir en quête d'eau pour le sauver. Un moyen concret et ludique de sensibiliser les jeunes à l'élément vital qu'est l'eau.

En novembre, l'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre 2010 à mai 2011), des fruits (Fruitnet, certifié d'origine belge) sont distribués gratuitement. Le choix des fruits se fera en fonction des saisons.

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire à raison d'une heure par semaine. En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3^{ème} maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse (au lieu de 9).

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6ème primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque le cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la trêve hivernale.

Depuis l'année scolaire 2007-2008, 10 périodes/semaine de psychomotricité en maternelle sont dispensées (6 périodes APE et 4 périodes organiques) à l'école communale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

L'extension de la nouvelle annexe à la salle de gymnastique est opérationnelle depuis octobre 2010.

Au niveau des investissements, en 2011 sont prévus la construction d'un préau en section maternelle (85.000€), l'achat de chaises pour la salle polyvalente (10.000€), la réfection des toilettes et l'aménagement des abords par le service travaux de la commune.

F.767: 767: BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.

En outre, un bibliobus de la Communauté française fait chaque mois 3 arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

Ce service vient en complément au Centre de Documentation de l'Ourthe moyenne qui est une antenne de la bibliothèque communale de Durbuy. Le Centre est financé à concurrence de

18.000/an par la Communauté française et 5.000 euros par Commune participante(Durbuy, Hotton, Rendeux et La Roche). Une nouvelle convention est signée pour 3 ans (2010-2012).

F.76-77-78: 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

VIE ASSOCIATIVE

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,....). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2010, on peut citer notamment :

- l'insonorisation de la maison de village de Devantave
- aménagement du garage du S.I à Marcourt

Au cours de l'année 2011, il est notamment prévu :

- d'agrémenter de modules supplémentaires la plaine de jeux de Rendeux-Bas
- de créer une plaine de jeux à Devantave
- de rénover l'ancien presbytère de Marcourt occupé par le C.E.C (isolation du grenier, remplacement des châssis,...). Un subside de 50.000€ a été sollicité à cet effet auprès de la Région wallonne. Le montant estimé des travaux s'élève à 84.700€
- de procéder à la désignation d'un auteur de projet en vue de la rénovation de la salle de village de Beffe.

SUR LE PLAN CULTUREL

Un subside est alloué à la M.C.F.A.qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre ».

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles, notamment l'organisation de stages durant les vacances scolaires et des activités le mercredi après-midi. Une subvention annuelle lui est accordée.

Denvis gentembre en cellaboration avec l'Académia de Ci

Depuis septembre, en collaboration avec l'Académie de Ciney, des cours de première année et deuxième année de solfège se poursuivent et rencontrent un vif succès.

Des cours de clarinette et de guitare se donnent avec succès le vendredi au C.E.C.

L'A.C.R.F. basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut organise des services à la population : le crayon magique pour les enfants en difficultés scolaires, un magasin de seconde main, le service « passagers du pays »et un service de lessive-repassage.

S'ajoutent à cela d'autres activités associatives, telles que la brocante qui s'est déroulée, début septembre dans les ruelles de Rendeux-Haut.

Une association collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main grâce à l'aménagement par le service travaux du grenier du presbytère de Rendeux.

L'A.C.R.F reçoit un subside annuel. En 2010, l'association a concrétisé la réalisation de petits jardins potagers chez des privés.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.

Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat de cinq ans (2009-2013) dénommé COS(Culture Ourthe Salm).

En 2010, l'événement musical fédérateur « Notre Dame de Paris » s'est déroulé et a rencontré un vif succès. Les 70 participants souhaitent réitérer le projet en 2011.

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit en septembre 2010. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement.

La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le comité des fêtes de Jupille et le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.

Lancé également dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne s'est vu pérennisé jusqu'en 2012 grâce au soutien de la Communauté française et des 4 communes impliquées dans le programme (La Roche, Hotton, Durbuy et Rendeux).

En 2010, le centre de documentation a réalisé l'exposition « le tourisme dans notre région ». Il continue la collecte de tous documents(livres, revues, cartes postales,...) ayant trait à notre région et notre passé. Les jeudi et premiers samedi du mois, le centre est ouvert au public et rencontre un vif succès.

Le site internet <u>www.ourthe-documentation.be</u> est opérationnel.

En séance du 13 mars 2008, le conseil communal a décidé de participer à la mise en œuvre et au financement du GAL de l'Ourthe moyenne. Le projet ayant été sélectionné, les communes ont décidé en août 2008 de transférer l'avance récupérable de 25.000€ au cours de l'année 2010 au nouveau GAL afin de constituer une trésorerie nécessaire au lancement des projets de la nouvelle programmation européenne LEADER + (2007-2013).

Ce GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize). Les projets retenus sont en cours. Il s'agit des projets : Randonnées, Riparia, Tourisme de qualité, Pierres sèches, Tourisme pêche et coopération. Ces projets sont portés par des partenaires ou par l'appui technique du GAL.

SUR LE PLAN SPORTIF

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 27 août 2010 à Bruxelles.

- au trophée « Communes sportives » qui a eu lieu le 25 septembre 2010 à Woluwé-Saint-Lambert.

ESPACES VERTS

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris. Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est classé à la 8ème place au challenge « Village fleuri » lancé par la province de Luxembourg.

Avec le renfort des 3 agents chargés de la propreté, le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire....

Il façonne et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Au cours de l'année 2011, la commune envisage de procéder à l'acquisition d'une serre afin d'accroître l'efficacité du service en lui permettant de réaliser ses propres semis. Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts ». Il participe à l'opération « rivière propre », en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe et Idelux.

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, le service « espaces verts » a assuré, avec la population, la plantation d'un néflier sur le site de l'ancienne gendarmerie à Rendeux-Haut. A cette occasion, une distribution d'arbres fruitiers a été organisée pour la trentaine d'enfants nés

sur la commune en 2010.

Pour 2011, il est notamment prévu de fleurir le parvis et le mur d'enceinte du cimetière de Chéoux.

F.79: 799: CULTES

Au cours de l'année 2010, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par l'entreprise désignée conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- placement d'un chauffe-eau à l'église de Rendeux-Bas
- placement d'un chauffe-eau à l'église de Marcourt
- placement de chambres de visite à l'église de Rendeux-Bas
- réparation de la toiture au dessus de la chaufferie de l'église de Chéoux
- restauration intégrale de la chapelle Notre Dame de Lourdes à Marcourt
- raccordement des descentes de toiture à l'église de Chéoux
- remise en état du monument dédié à Notre Dame de Lourdes à Hodister
- réalisation d'une tranchée pour le drainage et l'évacuation des eaux de la toiture de l'église de Rendeux-Bas
- réparation des descentes de toiture à l'église de Devantave
- fabrication et placement d'une estrade pour l'église de Rendeux-Bas
- placement d'une porte à la sacristie de l'église de Rendeux-Bas
- plafonnage de la sacristie de l'église de Rendeux-Bas

- remplacement du paratonnerre à l'église de Chéoux
- placement de grillages et réparation d'une vitre à la chapelle de Saint Thibaut

Les travaux de rénovation et de modernisation de l'église de Rendeux-Bas sont en voie de finalisation

La réception provisoire des lots 1 et 2 (rénovation de la voûte et maçonneries extérieures) a eu lieu le 24 juin 2010.

Les travaux ont donné lieu à 9 états d'avancement pour un montant total de 110.709,97€ TVAC. La réception provisoire des lots 3 (toiture) et 4(peinture) a eu lieu le 13 décembre 2010. L'achèvement des travaux relatifs au lot 5 (électricité) est prévu pour fin décembre 2010.

Au cours de l'année 2011, la commune entend procéder à l'aménagement suivant :

- le rafraîchissement des peintures de l'église de Rendeux-Haut.

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2011 transmis par ces dernières (41.805,56€) laissent apparaître une augmentation % à la subvention 2010 qui pour rappel s'élevait à 33.873,61€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

F.82-83: 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

2006 : 312.000,00€2007 : 330.000,00€

• 2008:330.000,00€

2009 : 330.000,00€2010 : 330.000,00€

• 2011:335.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

Un projet de construction d'une nouvelle cuisine pour le service repas est actuellement en cours d'élaboration. L'auteur de projet a été désigné au cours de l'année 2010.

La mise en adjudication des travaux est prévue pour 2011.

Le C.P.A.S contractera un emprunt pour financer les travaux. Les charges liées à cet emprunt seront compensées par la commune via la dotation communale. L'augmentation de 5000€ prévue pour 2011 s'inscrit dans cette perspective.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.84:849: AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant. Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2011.

Au cours de l'année 2011, la commune prévoit d'adapter l'éclairage au terrain de football A de manière à pouvoir y accueillir l'hélicoptère médicalisé en cas d'urgence. Une somme de 2500€ a été réservée à cette fin.

F.85:859: EMPLOI

Suite à la convention signée avec la province de Luxembourg concernant le recours à un S.I.P.P. commun, une somme de 3000€ a été prévue.

F.872:872: INSTITUTIONS DE SOINS

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2008, la commune de Rendeux a décidé d'adhérer à la nouvelle intercommunale unique des soins de santé (VIVALIA scrl) qui a vu le jour au 01/01/2009.

Les objectifs de VIVALIA, fixés par l'asbl « coordination hospitalière luxembourgeoise = CHL (IFAC, CHA, CSL, CUP) en date du 08/05/08 sont :

- simplifier l'actionnariat, ce qui doit permettre des prises de décision optimales et harmonieuses pour atteindre une accessibilité aux soins de santé d'une qualité médicale optimale, à un coût acceptable pour le patient et les autorités communales/provinciales. Actuellement, des communes participent à plusieurs entités ;
- répartir les parts sociales au prorata de la population ;
- instaurer une meilleure représentativité des institutions hospitalières et non-hospitalières vis-àvis des instances extérieures (260.000 habitants = la plus importante en communauté française) (termes pudiques pour éviter les conflits entre entités actuelles);
- permettre l'obtention de subsides régionaux à la construction (condition de la R.W. de fusionner). Il est prévu de l'ordre de 150 millions d'investissements (taux de subside +/- 10% pour la remise en état des bâtiments existants);
- donner un maximum de chances pour mettre en place des secours médicaux urgents ;
- dégager des orientations solidaires et objectives des projets d'investissements ;
- supprimer les écarts de facturation entre patients (pour raison de distances d'intervention, de circonstances exceptionnelles,...), via une mutualisation de ces frais et l'instauration d'un forfait unique de prise en charge);

L'adhésion de Rendeux à VIVALIA s'est traduit par une souscription au capital de l'I.C. à raison de 55 euros par habitant (une part = 25 euros), soit à 125.050 euros (2.273 habitants). Le capital de Rendeux dans l'I.C. représente 0,38% du capital global (= au prorata de la population).

Toutefois, en accord avec l'I.C., le capital initial (sous forme d'actions) n'a pas été de 125.050 euros car 2 montants ont été défalqués :

- la somme des montants payés depuis que Rendeux intervient dans le déficit de l'IFAC, à savoir 49.456 euros de 2004 à 2007 compris, de l'ordre de 55.000 euros pour la contribution 2008. Ce montant de 55.000 euros a été pris en charge par les communes associées de l'IFAC, lesquelles ont cédé à VIVALIA des parts sociales à concurrence de 55.000 euros ;
- la somme libérée en 2008, soit 25% du capital global = 31.262,50 euros.

En d'autres termes, le capital complémentaire à souscrire pour Rendeux s'élève à +/- 38.787,50 euros.

Les statuts de VIVALIA prévoient qu'au 01/01/2010, le montant du capital doit atteindre 20% du total bilantaire arrêté au 31/12/2007. Ce pourcentage résulte d'un consensus politique suite au rapport des réviseurs et directeurs financiers. Il permet d'atteindre la capitalisation moyenne observée dans les hôpitaux belges et permet de faire face aux emprunts d'investissements et de disposer d'une trésorerie suffisante.

Dans le cas de Rendeux, il nous est demandé d'apporter un complément de 85.225 euros (au 01/01/2010) à libérer à raison de 33% en 2010, 33% en 2011 et 33% en 2012.

Concernant les maisons de repos(MR), les statuts prévoient que les déficits des MR sont répartis d'ici à fin 2012, sur les communes qui en disposent (comme auparavant). Pour Rendeux, selon les statuts, la commune n'intervient donc pas pendant 5 ans (fin 2013). Après 2012, les éventuelles pertes seront supportées par l'ensemble des communes, au prorata du nombre de leurs habitants qui résident dans les différentes MR.

En juin 2010, les statuts de l'I.C. modifiés, organisant de la manière suivante VIVALIA :

- le *core business* hospitalier
- les activités complémentaires, confiées à 3 « secteurs » strictement internes:
 - ° Aide Médicale Urgente (AMU)
 - ° Prise en charge de la personne âgée (PCPA)
 - ° Santé mentale (SM)

Chaque secteur d'activité ne dispose pas d'une personnalité juridique propre. Ils sont individualisés comptablement et financièrement par rapport au *core businesss* hospitalier et comportent un conseil de secteur (organe consultatif).

Enfin, lors de l'A.G. de ce 14 décembre 2010, le Plan stratégique 2011-2013 a été adopté. Ce plan identifie chaque secteur d'activité et leurs budgets de fonctionnement et d'investissement spécifiques. Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord.

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

F.873-874: 874 <u>ALIMENTATION-EAU</u>

Suite à la remise du réseau de distribution d'eau à la Société wallonne des Eaux au 1^{er} janvier 2003, les seules dépenses restant à charge du budget communal correspondent à des remboursements d'emprunts contractés en 1978.

F.875-876: DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idélux-Assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ». Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par le service communal.

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.

Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2011.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre 100% à l'horizon 2013.

Pour 2011, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 93,07% (87,51% en 2010).

Depuis 5 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages.

Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes reste un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. En 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne a été modifié de manière à renforcer les sanctions pour les infractions environnementales.

F.877.877 : EAUX USEES

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer luimême l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;
- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque a fait l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contient des recommandations d'assainissement :
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décide si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif.

Quel que soit le régime d'assainissement choisi, la date limite fixée par le Gouvernement wallon à ce jour – délai politique, non imposé par une quelconque réglementation – pour l'installation des systèmes d'épuration, est le 31 décembre 2012.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2011 prévoit un montant de 2.500 euros.

Ce budget pourra être adapté en cours d'année en fonction des demandes.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 60% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un plan triennal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situera à la limite communale avec Hotton (Hampteau) :

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA-EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVAC.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrables devraient débuter dans le courant du premier semestre 2011

Concernant le collecteur qui reliera Ronzon (camping le Festival) à la station d'épuration à Hamoul

Au terme de l'ouverture des soumissions, le 25 septembre 2009, les travaux ont été adjugés à l'entreprise LAMBERT de Bertogne à la somme de 2.114.988 euros TVAC (collecteur et égouttage). Le dossier a été approuvé par la SPGE.

Les travaux d'une durée de 300 jours ouvrables devraient débuter en même temps dans le courant du premier semestre 2011, les emprises devant être réalisées préalablement.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. A ce jour, c'est une somme annuelle de 8.625 euros qui couvre les travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans la rue du Belvédère, Corette et Emile Dupont.

Dans le cadre du programme triennal des travaux, la commune a procédé au cours de l'année 2010 à l'égouttage de la rue du château à Rendeux-Haut par l'intermédiaire de la société Palange de Ferrières.

Les travaux relatifs à l'égouttage de la rue La Golette à Rendeux ont été adjugés à la société Lambert de Bertogne. Le début des travaux est prévu pour l'année 2012.

Dans le cadre du programme triennal 2010-2012, la commune envisage de réaliser l'égouttage de la rue Saint Jean à Rendeux-Haut et de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. A ce jour, c'est une somme annuelle de 8.625 euros qui couvre les travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans la rue du Belvédère, Corette et Emile Dupont.

Dans le cadre du programme triennal des travaux, la commune a procédé au cours de l'année 2010 à l'égouttage de la rue du château à Rendeux-Haut par l'intermédiaire de la société Palange de Ferrières.

Les travaux relatifs à l'égouttage de la rue La Golette à Rendeux ont été adjugés à la société Lambert de Bertogne. Le début des travaux est prévu pour l'année 2012.

Dans le cadre du programme triennal 2010-2012, la commune envisage de réaliser l'égouttage de la rue Saint Jean à Rendeux-Haut et de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas.

F.878-879:879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année 2010, le service travaux a procédé aux aménagements suivants :

- enlèvement des fleurs abîmées dans les cimetières
- finalisation des travaux d'extension du cimetière de Devantave par la pose du columbarium
- sablage et rejointoiement du monument aux morts à Rendeux-Haut
- placement de robinets au cimetière de Rendeux-Bas
- réparation du mur extérieur du cimetière de Beffe (sablage et rejointoiement)
- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint
- placement d'une grille au cimetière de Chéoux
- rejointoiement d'un mur au cimetière de Jupille

Les travaux relatifs à la réfection des murs du cimetière et du parvis de l'église de Chéoux sont terminés.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 26 novembre 2010.

Les travaux ont donné lieu à 7 états d'avancement pour un montant total de 190.285,26€ TVAC, dont 39.070€ de subsides alloués par la Région wallonne dans le cadre du programme triennal des travaux.

Au cours de l'année 2011, la commune entend procéder à la réfection de l'édicule du cimetière de Chéoux qui menace de s'écrouler.

En matière de protection de l'environnement, la commune continue d'allouer un subside de 300€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

F.9:939: LOGEMENT ET URBANISME

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la commune repose sur plusieurs mesures :

- l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg (A.I.S) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;
- l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40% du coût du raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300€ pour chaque raccordement ;
- l'adoption de plans communaux bisannuels du logement ;
- l'équipement et la mise en vente de terrains communaux à bâtir à des prix avantageux au bénéfice des jeunes ménages de la commune, par le biais d'un règlement spécifique ;
- l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ; Par ailleurs, la commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Plan communal du logement pour les années 2004 et 2006 :

- 1. Dans le courant de l'année 2009, deux logements d'insertion ont été aménagés dans un bâtiment situé à l'arrière de l'ancienne gendarmerie.
- 2. La commune a acquis les bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Cinq logements sociaux y ont été aménagés par la s.l.s.p. « La Famennoise » pour un montant total de 567.667,37€ HTVA, dont 341.092,49€ HTVA à charge de La Famennoise et 226.574,88€ HTVA à charge de la Région wallonne dans le cadre du S.A.R. La réception provisoire des travaux a eu lieu le 23 septembre 2010 et les nouveaux bâtiments

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 23 septembre 2010 et les nouveaux bâtiments ont été inaugurés le 09 novembre 2010.

La commune, de son côté, envisage d'aménager 2 logements moyens dans la partie restante du bâtiment.

Le plan communal du logement pour les années 2007 et 2008:

1. Création de deux logements dans un bâtiment existant situé à Marcouray. L'opérateur est le Fonds du Logement des Familles nombreuses. L'opération est financièrement neutre pour la commune. Le chantier est en cours d'exécution et devrait être terminé au printemps 2011.

2. Equipement d'une parcelle de 22 lots à Rendeux-Haut.

Le bureau PAJOT de Bertrix a été désigné en date du 08/04/2008 en tant qu'auteur de projet et le bureau AWP+E a été désigné en date du 30/09/2008 en vue de réaliser l'étude d'incidence.

Le permis d'urbanisme a été accordé en juin 2010.

Le bureau d'étude étudie le dossier technique en vue de réaliser les travaux.

La commune devrait pouvoir bénéficier d'un prêt sans intérêt de la Région wallonne pour financer partiellement les travaux d'infrastructure du lotissement.

Le début des travaux est reporté à un exercice ultérieur.

Le plan communal du logement pour les années 2009 et 2010:

Le Conseil communal a approuvé en date du 12/06/2008 Le programme communal du logement 2009-2010. Celui-ci comprend deux projets proposés par le Fonds du Logement Wallon et qui devront être étudiés en collaboration avec la commune:

- 1. La création d'un logement supplémentaire dans le bâtiment de Marcouray. L'objectif est de réaliser un logement adapté pour une personne âgée. Pour réaliser ce projet, il était nécessaire d'étendre la surface habitable du rez-de-chaussée. Or, seule la création d'un logement supplémentaire permettait au F.W.L. d'obtenir les crédits budgétaires suffisants. Le chantier est en cours d'exécution et devrait être terminé au printemps 2011.
- 2. La création de sept logements au « Chalet Albert » à Beffe.

Les Oeuvres Paroissiales du Doyenné d'Erezée ont vendu le bâtiment au Fonds Wallon du Logement. L'association souhaitait en effet que le bâtiment conserve une vocation sociale. Le F.W.L. a réalisé l'expertise et estimé que 7 logements devraient y être aménagés. La concertation entre le F.W.L. et la commune a permis de préciser le programme. Nous demandions en effet qu'une mixité soit garantie dans le type de logements proposés et qu'une attention spécifique soit apportée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes âgées.

La « fiche projet » est dès lors rédigée en ce sens et prévoit la création d'un logement PMR et d'au moins un logement pour personne âgée au rez-de-chaussée. Ces logements seraient gérés en partenariat entre l'A.I.S. et le C.P.A.S.

Il s'agit donc d'envisager un ensemble intergénérationnel permettant l'hébergement de personnes seules, de familles, d'âge et de revenus diversifiés.

Ce dossier a été approuvé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'ancrage mais il a été attribué à la S.L.P.S « La Famennoise » et non au Fonds wallon du Logement, propriétaire du bâtiment.

Une requête a été introduite à l'administration en vue de modifier cette attribution. Cette requête a été refusée. Le dossier est dès lors actuellement en stand-by.

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 12/06/2008:

1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

L'objectif de cette taxe est double :

- Lutter contre l'inoccupation des logements ;
- Eradiquer les chancres de nos villages.

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 50 € du mct de façade. (Il y a lieu de considérer la façade où est située la porte d'entrée principale).

Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Les cas d'exonération sont prévus :

- Si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;
- Lorsque des travaux sont en cours (1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)
- 2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

A l'instar de l'année dernière, le budget ordinaire 2011 présente, à l'exercice propre, un boni de 31.969,33€, tout en continuant, d'une part, à évaluer modérément quelques recettes importantes comme l'allocation pour la présence du centre couleurs du monde et la vente de bois, d'autre part, à estimer de manière prudente certaines dépenses, comme les charges salariales.

Cet excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts dispendieux.

La réserve est actuellement (fin 2010) au tableau de synthèse de 3.117.042,41€, moins les 876.781,70€ prélevés pour le service extraordinaire et les 2.146€ pour les frais de fonctionnement des recettes régionales.

Par ailleurs, le boni qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2011 s'annonce à 31.969,33€.

Cela ramène le réserve à 2.270.084,04€.

Dans un contexte économique européen où les incertitudes qui entourent la relance restent entières, il est indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.

3. PERSONNEL

Administratif

1. <u>Personnel statutaire</u>

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

Personnel APE

Alain Laffineur opte pour la semaine volontaire des 4 jours jusqu'au 31/12/2010. Il ne travaille pas le samedi.

Personnel contractuel

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

Ouvrier

Voirie

2. Personnel statutaire

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

3. Personnel APE

Eveline Larive est dépêchée à l'école communale.

Chantal Nicloux entre en service le 01/01/2010 en qualité de technicienne de surface à mitemps. Elle preste le lundi, jeudi et vendredi matin.

4. Personnel contractuel

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

5. Personnel « Convention insertion professionnelle »

Pierre-Yves Lejeune entame sa troisième année à la commune le 01/11/2010 dans le cadre de la convention insertion professionnelle. Il suit 2 jours de cours et il travaille 3 jours à la commune. Il est en formation ouvrier forestier.

6. Étudiants

4 étudiants en juillet et 4 étudiants en août.

Immondices

7. Personnel APE

Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

Espaces verts

8. Wallonet PTP

Corinne Mathieu et Nicolas Grandjean ont terminé leur contrat PTP le 30/06/2010.

9. Personnel APE

Corinne Mathieu et Nicolas Grandjean sont engagé dès le 02/07/2010 en qualité d'ouvrier APE au service Espaces verts.

Fo<u>rêts</u>

10. Etudiants

5 étudiants en juillet et 5 étudiants en août ont travaillé dans les bois communaux.

Ecole

11. Personnel APE

Emmanuelle Hilbert a terminé son contrat APE le 10/072010. Un nouveau contrat d'employée d'administration ³/₄ temps APE (28h30/semaine) a été conclu avec Emmanuelle Hilbert du 16/08/2010 au 13/07/2011.

Roseline Vanboquestal termine son contrat d'ouvrière le 30/06/2010. Un nouveau contrat en qualité d'ouvrière APE pour la préparation des repas et la surveillance des enfants (28h30/semaine) du 01/09/2010 au 30/06/2011.

12. Personnel contractuel

Nouveau contrat pour Madame Sabrina Frère en qualité de Maître spécial de seconde langue à raison de 9 périodes par semaine du 01/09/2010 au 30/06/2011.

Engagement de Madame Anne-Catherine Maboge en qualité de Maître en éducation physique à raison de 51 périodes pour l'année scolaire 2010-2011 dont 26 périodes en 2010.

Engagement de Madame Ines Verhelst pour encadrer les élèves au cours de natation le 17/05 et les 14/06 et 28/06/2010.

Engagement de Monsieur Damien Godichal en qualité d'instituteur primaire du 01/09/2010 au 30/06/2011 à raison de 8 périodes/semaine à charge du budget communal

4. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET AFFAIRES DE LA COMMUNE.

A. POPULATION

Au 01/01/10 2440 Habitants

Au 17/11/10 2425 Habitants

136 personnes ont été inscrites dans la commune

155 personnes ont été rayées de la commune (dont 12 radiations d'office dont 8 du centre)

CENTRE REFUGIES

206 entrées 194 sorties

B. ETAT CIVIL

Naissances 25 (dont 11 garçons et 14 filles) 6 naissances au centre mais n'intervient dans la population cela fait donc 31 naissances

Décès 21 (9 H et 12 F) 2 décès de personnes non domiciliées et un enfant du centre

Divorces: 4 Mariages: 5

Déclaration de mariage 4

Reconnaissance avant naissance : 6 Acquisition de la nationalité belge : 1 Changement de régime matrimonial : 2

C. ELECTIONS

1728 électeurs

D. PENSIONS

Pension de retraite : 11 Pension d'handicapés : 15

E. CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2010, le Conseil communal s'est réuni à 8 reprises et une dernière séance est prévue le 16 décembre 2010.

F. COLLEGE ECHEVINAL

Le Collège communal se réunit chaque semaine pour traiter les affaires courantes et importantes de la commune, et chaque fois que l'ordre du jour l'impose. A ces prestations, s'ajoutent les nombreuses réunions en dehors de la commune.

G. ENSEIGNEMENT

Les listes d'inscription pour l'année scolaire 2010/2011 approuvées au 30/09/2010 comprennent 252 enfants dont :

- 77 élèves réguliers en section maternelle
- 175 élèves réguliers en section primaire

Personnel

<u>Direction</u>: Monsieur A. GASPARD assure la direction de l'école communale **ECOLE COMMUNALE – RUE DE LA ROCHE, 22**

Situation arrêtée

Section primaire

IMPLANTATION A - ECOLE COMMUNALE

Enseignants définitifs :

- Mesdames BASTIN, LHOEST, REMACLE
- Messieurs LAGUESSE, PAQUAY, TECHY

Enseignants temporaires:

- Madame FRAIKIN (écartée dans le cadre de la protection de la maternité)
- Messieurs BASTAGNE, BOUTAY, MACHIELS, GODICHAL (16/24), COLLIN

<u>IMPLANTATION B – CENTRE COULEURS DU MONDE</u>

L'implantation B a été supprimée à la date du 01/09/2006. toutefois, une classe passerelle est toujours existante à l'implantation A, laquelle est tenue par Monsieur Philippe LAGUESSE.

Section maternelle

Enseignantes définitives :

• Mesdames ANTOINE, BARVAUX, DALCETTE (mise en dispo pour 8/26 et rappelée à l'activité pour 8/26. Preste 26/26), GILLET(1/2 temps), LECLERE (4/5^e temps= 21/26), MONSEUR (4/5^e temps – mise en disponibilité et rappelée à l'activité dans le P.O. pour 26/26 mais preste 21/26).

Enseignantes temporaires:

Néant

Aide complémentaire :

• Madame B. BOLAND, puéricultrice APE, 4/5 temps

Maîtres spéciaux :

- Education physique : Madame L. MOTTET en congé et remplacée par Madame N. LEJEUNE qui preste 16/24
- Néerlandais : Madame S. FRERE
- Anglais : Madame S. FRERE (6/24 anglais + néerlandais)
- Cours philosophiques :
 - Religion catholique : Mesdames M. GROGNA(écartée, mesure de protection dans le cadre de la maternité), C. CROUQUET(2/24) et C. LESUISSE(10/24)
 - Morale: Madame P. RULKIN (12/24)
- Psychomotricité: Mesdames M. RYON et N. LEJEUNE

Personnel complémentaire :

- Madame R. VANBOQUESTAL : préposée aux repas scolaires et à la surveillance ¾ temps.
- Madame E. HILBERT : employée d'administration APE 3/4 temps.
- Madame C. MONIN: aide aux enseignants 20/38

H. TRAVAUX

Les travaux en cours de réalisation, en projet, matériel à acquérir en 2011, sont repris au budget extraordinaire dont récapitulatif ci-après.

DEPENSES PREVUES A L'EXERCICE PROPRE 2011.

ARTICLE DEPENSES LIBELLE

TOTAL	2.738.330,83	
069	175.000,00	Prélèvements(terrain à bâtir)
922/723-60/20090027	219.949,13	Aménag. logements-gendarmerie
877/812-51-20110016	8.625,00	Libération des parts AIVE
849/522-53/20110019	2.500,00	Balisage terrain foot-hélico
7901/723-60/20110015	35.000,00	Peintures église RHAUT
766/744-51/20110011	8.000,00	Achat d'une serre
762/723-60/20110010	84.700,00	Travaux au CEC à Marcourt
762/722-60/20110013	10.000,00	Honoraires Salle de Beffe.
761/721-60/20110012	20.000,00	Plaine de jeux à Devantave
722/741-51/20110009	10.000,00	Achat mobilier école
722/722-60/20110008	85.000,00	Construct d'un préau.
421/743-52/20110018	100.000,00	Achat tracto pelle
421/733-60/20090022	60.000,00	Honoraires plan de mobilité
421/731-60/20110005	16.200,00	Honoraires rue St Jean
421/731-6020090009	310.000,00	Dossier PICVERTS.
421/731-60/20110017	475.200,00	Entretien voiries-Droits de tirage
421/731-60/20110004	120.000,00	Entretien des voiries 2011.
421/731-60/20110006	2.562,75	Honoraires rue de l'Ourthe
421/731-60/20110007	5.593,95	Honor-Rue du petit Bois.
124/723-60/20110003	800.000,00	Amén.salle de village –RHAUT
104/742-53/20110001	10.000,00	Achat matériel informatique
104/722-60-20110002	150.000,00	Construct .Garage (IIphase)

RECETTES PREVUES A L'EXERCICE PROPRE 2011

069/00085	1.051.781,70	PRELEVEMENTS
104/663-51/20110002	90.000,00	Subsides garage communal
124/663-51/20110003	640.000,00	Subsides maison de village
124/761-52	175.000 00	Vente de terrains à bâtir.
421/664-51/20090009	150.000,00	Subsides Picverts
421/664-51/20110017	262.000,00	Subsides Droits de tirage
421/664-5120090022	45.000,00	Subsides plan de Mobilité
722/663-51/20110008	54.600,00	Subsides Préau
762/663-51/20110010	50.000,00	Subsides travaux du CEC
922/961-51/20090027	219.949,13	Empr.log.gendarmerie

TOTAL 2.738.330,83

I. <u>CULTES</u>

Au vu des comptes 2005, 2006, 2007 et 2008, des budgets 2009, 2010 et 2011, l'intervention communale a évolué comme suit :

FABRIQUES D'EGLISES	COMPTE 2005	COMPTE 2006	COMPTE 2007	COMPTE 2008	BUDGET 2009	COMPTE 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011
RENDEUX-HAUT	9.074,97	4.867,60	5.190,39	282,17	8.946,89	8.783,35	4.743,25	5.376,69
GENES-HODISTER	1.340,95	11.248,11	9.479,71	8.123,74	8.358,40	6.948,07	7.014,60	7.014,60
RENDEUX-BAS	5.394,95	5.175,92	4.049,50	3.263,79	3.415,32	3394,82	2.109,64	4.500,00
CHEOUX	3.777,81	3.788,30	4.000,00	4.476,17	4.115,78	3.915,78	3.785,61	4.000,00
BEFFE	5.533,66	9.159,04	8.761,39	5.064,69	8.133,28	5.091,54	4.301,56	7.967,56
DEVANTAVE	6.947,69	7.649,83	7.840,65	5.779,67	4.992,73	4.992,73	5.038,21	4.927,73
MARCOURT	3.713,20	3.948,18	5.461,03	7.761,02	5.309,37	5.309,37	4.520,74	4.984,17
JUPILLE WARIZY	2.440,00	2.970,77	1.967,00	2.556,30	2.454,46	1.995,46	2.360,00	3.034,81
TOTAL	38.223,23	48.807,75	46.749,67	37.307,55	45.726,23	40.431,12	33.873,61	41.805,56

• ces chiffres sont présumés en l'absence des budgets définitifs.

J. <u>CPAS –CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE, (RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE).</u>

Le compte CPAS pour l'exercice 2009, approuvé le 10 juin 2010, se solde par un boni de 26.915,34 € à l'ordinaire.

K. <u>COMPTABILITE COMMUNALE – RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE</u>

Le compte communal pour l'exercice 2009, approuvé le 29 avril 2010, a été arrêté comme suit :

RESULTATS	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Budgétaire	BONI: 3.414.685,39	MALI : - 635.201,87
Comptable	BONI: 3.463.085,66	BONI: 882.488,02

L. ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES 2009

- Nombreuses expositions organisées par le S.I. MARCOURT-BEFFE et le CIRAC.
- Mémorial VAN DAMME.
- Bouquinerie de RONZON
- Fête du vin à MARCOURT.
- Fête de la musique et de la pêche.
- Promenades « champignons ».
- Marches Adeps.
- Promenades et stages équitation.
- Marché villageois à Marcourt (tous les mercredis à partir de 17H en période estivale).
- Journée de la Mobilité.
- Marché de Noël à Chéoux.
- Diverses animations à l'occasion de Noël organisées par les divers comités.
- Trophée Commune Sportive.
- Pièce de théâtre en wallon.
- Randonnées VTT.
- Pèlerinages à Saint-Thibaut.
- Fête de la Saint-Hubert.
- Journée des collectionneurs des véhicules militaires.
- Moto cross.
- Halloween.
- St-Nicolas.
- Salon des produits de Bouche.
- Course de canards.
- Grands feux.
- Concours de cartes.

M. URBANISME (situation au 17/11/2010)

a) Permis d'urbanisme

- > 54 permis d'urbanisme ont été délivrés dont 2 par le Fonctionnaire délégué.
- > 3 permis d'urbanisme ont été refusés.

b) Déclarations urbanistiques préalables

> 5 déclarations urbanistiques préalables ont été déclarées recevables.

c) Permis de lotir

➤ 4 permis de lotir ont été délivrés.

d) Certificats d'urbanisme N° I

> 2 certificats d'urbanisme n° 1 ont été délivrés.

e) Certificats d'urbanisme N° II

≥ 2 certificats d'urbanisme N° II ont été délivrés.

f) Renseignements urbanistiques

> 149 dossiers de demandes de renseignements urbanistiques ont été traités.

g) C.C.A.T.M.

➤ La C.C.A.T. s'est réunie à 7 reprises.

h) Permis d'environnement - Permis unique - Déclaration.

- 1 permis d'environnement a été autorisé par le Collège communal.
- 35 déclarations ont été actées par le collège communal.

N. INFORMATION (situation au 17/11/2010)

Site internet : le site internet a été mis à jour à 28 reprises, ce qui représente 478 pages nouvelles ou mises à jour.

Courriel info : 32 messages d'informations communales ont été transmis par le service courriel info.

Ce rapport sera présenté en séance publique du Conseil communal le 16 décembre 2010, avant que le Conseil délibère sur le budget de l'exercice 2011.

Rendeux, le 03 décembre 2010.

PAR LE COLLEGE:

La Secrétaire communale, DETHIER Lucienne.

Le Bourgmestre, TRICOT Benoît.